



Retirer une carte de résident

Par **mumu**, le **04/06/2009** à **17:50**

Bonjour,

je me suis mariée en novembre 2006 avec un homme d'origine turque et il a quitté le domicile conjugal quelques mois après l'obtention de sa carte de résident, c'est à dire en aout 2008. Si je sais que se fut pour lui un mariage fictif, c'est que son frère m'a dit en face que mon mari ne c'était marié avec moi juste pour avoir sa carte, qu'un turque ne se mariait qu'avec une turque et que j'avais bien profité de lui pendant 3ans et demi. Je souhaiterais savoir si la préfecture peut retirer sa carte encore à l'heure actuelle. Je précise qu'au mois de septembre 2008 j'étais allée à la préfecture pour déclarer que mon mari n'avait été marié avec moi juste pour ses papiers mais ils n'ont rien fait, de plus j'avais un papier du commissariat pour abandon du domicile conjugal. La j'ai engagé une procédure en annulation de mariage mais c'est très dur, il est très difficile de faire des attestations. Je vous remercie d'avance pour l'aide que vous pourriez m'apporter.